



Québec, le 18 octobre 2011

Monsieur Denis Trottier  
Député de Roberval  
197, boulevard Saint-Michel  
Case postale 1081  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 6A4

Monsieur le Député,

*Bonjour*

En réponse à votre lettre du 27 septembre 2011 portant sur les investissements du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en sylviculture, je tenais à porter à votre attention certains éléments.

Je vous assure d'abord que je suis bien au fait des préoccupations des travailleurs sylvicoles. En 2010, notre gouvernement a mis en place le *Comité de travail sur l'amélioration des conditions de travail des ouvriers sylvicoles* qui est chargé, entre autres, de revoir le mode de rémunération des travailleurs sylvicoles afin de valoriser leur secteur d'emploi.

Depuis 2008-2009, les investissements du MRNF en sylviculture totalisent près d'un milliard de dollars. Ces investissements ont permis de compenser la baisse des travaux réalisés par les industriels forestiers, compte tenu des effets de la crise forestière et financière. Comme vous le savez, la baisse significative des volumes de bois ronds récoltés par les industriels forestiers au cours des dernières années s'est traduite par une baisse des travaux sylvicoles devant être réalisés pour respecter les obligations des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

En 2011-2012, notre cible a été d'assurer un niveau de travaux sylvicoles similaire à celui de l'année 2008-2009. La bonification du *Programme d'investissements sylvicoles*, annoncée en juillet dernier, a permis d'injecter 35 M\$ supplémentaires, pour un investissement total de l'ordre de 250 M\$ pour l'année en cours. Ce niveau de financement permet ainsi aux entreprises d'assurer la qualification de la très grande majorité des travailleurs au régime d'assurance emploi.

... 2

Étant donné qu'en 2012-2013 le contexte risque d'être similaire à celui de 2011-2012, notre objectif est de maintenir les investissements sylvicoles à un niveau comparable à celui de cette année. L'ensemble des entreprises actives ces dernières années pourront donc réaliser un niveau d'activités satisfaisant sur les plans économique et social.

Finalement, je suis très sensible à l'importance d'une planification pluriannuelle des travaux sylvicoles à réaliser pour notre industrie de l'aménagement forestier. Plusieurs discussions se sont tenues depuis 2010 avec les représentants des entreprises sylvicoles, pour déterminer les moyens à privilégier afin d'atteindre cet objectif à partir d'avril 2013.

En assumant la responsabilité de la planification des interventions forestières, dès 2012, le MRNF sera en mesure de partager, avec les entreprises sylvicoles, le volume de travaux requis par cette planification qui débutera en 2013. Cette approche nous permettra de stabiliser le volume de travaux sur plusieurs années tout en favorisant une meilleure planification, par les entreprises, des investissements jugés nécessaires.

Je demeure donc convaincu que les interventions du MRNF contribuent à consolider la performance de nos entreprises sylvicoles et à valoriser les travailleurs qui y participent, afin d'assurer le développement d'une industrie de l'aménagement forestier efficace, durable et moderne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Clément Gignac